

FAMILLE STAWOSKI
« La Garlande »
31590 VERFEIL
05.61.35.67.34 06.03.39.29.93
www.cendrine.org

10 août 2007

LETTRE AUX HABITANTS DE MONTRABE
ET A NOS RESPONSABLES POLITIQUES DE TOUS BORDS

L'augmentation de l'utilisation de l'Article 122.1 du Code Pénal qui, je vous rappelle, permet de tuer vos enfants, vos parents et amis en toute impunité et sans inscription sur le Casier Judiciaire, nous oblige devant le laxisme des Gouvernements successifs depuis 9 ans d'être encore présents ce 14 Août à Montrabé, où l'Article 122.1 du Code Pénal a permis de tuer 2 personnes et en blesser 2 autres en toute impunité.

Cependant, aujourd'hui, le bon sens de nos politiques fait que quelques avancées ont eu lieu. Du reste, à notre surprise, le Président de la République a voulu que notre Association soit présente dans la Tribune Présidentielle pour le défilé du 14 Juillet, et soit présente à la garden partie qui a suivi.

Ceci, pour nous ne reste qu'une reconnaissance mais pas un aboutissement. L'aboutissement sera le jour où la Modification sera votée au Parlement.

Je vous rappelle le rôle essentiel de nos élus régionaux qui n'ont pas hésité à se regrouper autour de notre action.

J'insisterai aussi en évoquant à nouveau les vice-présidences d'élues UMP, PS, PC, Modem, qui travaillent ensemble à nos côtés pour voir cette modification avancer.

Nous avons échangés quelques propos le 14 Juillet avec Madame la Ministre de la Justice, qui nous a fait de suite convoquer le 26 Juillet 2007 au Ministère de la Justice. Nous avons déposé un Projet de Réforme pour l'Article 122.1 en ces termes :

- *« Est pénalement responsable la personne qui était atteinte au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes, mais est inapte à une sanction pénale traditionnelle, et sera soumis à une obligation de soin, avec un suivi judiciaire et médical obligatoire ».*

Avec l'application de ce nouveau texte, tout le monde est reconnu :

- La victime aura son statut.
- Les psychiatres retrouveront leur rôle de médecin en proposant à la décision d'obligation de soin.
- Le malade assassin aura un suivi médico-judiciaire, par un Juge d'application et par un travailleur social.

Notre rôle n'est pas de gêner la population de Montrabé, mais d'utiliser ce drame pour sensibiliser le Gouvernement et nos élus.

Venez soutenir notre action le 14 Août à 9h30 à Montrabé, lors de l'hommage que l'on rend annuellement aux victimes de Montrabé.

Car hier c'était nous, mais demain ?